

Demande de versement / de transfert

Employeur**N° de contrat****Personne assurée** Monsieur Madame

Nom

Prénom

Rue

NPA, Lieu

Téléphone (privé)

E-Mail (privé)

Date de naissance

N° d'assuré

Etat civil

Date de mariage

Transfert à une autre institution de prévoyance (caisse de pension, Fondation de libre passage)

Veuillez joindre un bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance.

Nouvel employeur

NPA, Lieu

Nouvelle institution
de prévoyance

N° de contrat

Banque

N° de compte / IBAN

 Ouverture d'un compte auprès de la Tellco Fondation de libre passage**Paiement en espèces de la prestation de libre passage****Motif de versement****Documents requis** Je quitte définitivement la Suisse / la principauté du
Liechtenstein pour établir mon domicile àConfirmation de départ de la dernière commune de résidence
(pas plus de 6 mois) sinon certificat de résidence actuelLe lieu de domicile dans un pays de l'UE / AELE*
se trouve hors d'un pays de l'UE / AELE

Joindre l'attestation de changement de domicile officielle.

 Activité lucrative indépendante à titre principal

- Décision de cotisations AVS avec salaire annuel brut déclaré AVS, y compris copie de la demande à l'AVS
- Copie du passeport/de la carte d'identité du conjoint/du partenaire avec signature visible
- Le début de l'activité lucrative indépendante ne doit pas remonter à plus d'une année.

 L'avoir de libre passage est inférieur à une cotisation annuelle
de l'assuré(e) Atteinte de l'âge légal de la retraite

(au plus tôt 7 ans avant, au plus tard 5 ans après)

 Décès de l'assuréA justifier par les bénéficiaires par un certificat de décès, d'héritier
et de famille

Conditions selon état civil**Documents requis**

- | | |
|--|---|
| – Personnes mariées ou partenariats enregistrés | Accord écrit du partenaire (conjoint) |
| – Personnes séparées ou partenariats dissous légalement | Copie jugement de divorce
Confirmation de l'état civil officiel (pas plus d'un mois) |
| – En cas de personnes célibataires ou de partenariat non enregistré ou de personnes veuves | Confirmation de l'état civil officiel (pas plus d'un mois) |

L'assuré déclare:

- n'avoir effectué aucun rachat au cours des 3 dernières années dans la prévoyance professionnelle
- avoir effectué des rachats au cours des 3 dernières années

Coordonnées bancaires

Veuillez joindre un bulletin de versement.

Banque / Poste	<input type="text"/>	NPA, Lieu	<input type="text"/>
N° de compte	<input type="text"/>	IBAN	<input type="text"/>

Signature (s)

Lieu et date	<input type="text"/>	Personne assurée	<input type="text"/>
--------------	----------------------	------------------	----------------------

J'accepte le paiement en espèces	Conjoint ou partenaire enregistré
	<input type="text"/>

Pour des montants allant jusqu'à CHF 10'000, nous avons besoin de copies du passeport ou de la carte d'identité du (de la conjoint(e) / partenaire.

Légalisation officielle de la signature du (de la) conjoint(e) / partenaire (en cas de paiement en espèces) pour des montants supérieurs à CHF 10'000

(juge de paix, notaire ou commune de résidence)

* Depuis le 1^{er} juin 2007, si vous quittez définitivement la Suisse, ou que vous vous établissez dans un pays de l'UE / AELE, ou que vous êtes frontalier / ère domicilié (e) dans un pays de l'UE / AELE et que vous cessez définitivement votre activité lucrative en Suisse, vous ne pouvez plus exiger que le versement en espèces de la partie subobligatoire de votre prestation de sortie, dans la mesure où vous êtes assujetti (e) à la prévoyance professionnelle obligatoire de votre nouveau lieu de domicile (frontaliers: lieu de domicile valable jusqu'à présent). La partie obligatoire de la prestation de libre passage doit être versée sur un compte de libre passage en Suisse. Vous trouverez le formulaire qui vous permettra de déterminer si vous êtes assujetti (e) à l'assurance obligatoire à l'adresse www.verbindungsstelle.ch.